

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLOME DE MASTER

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues  
DE LA MENTION Arts

**LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;  
Vu le Décret n°2002-604 du 25 Avril 2002 modifiant le décret n°99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de Master ;  
Vu l'Arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;  
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair  
de l'année la première à la deuxième année  
de la session 1 à la session 2  
est composé pour l'année universitaire 2021/2022  
de :

**Président(e) du Jury (Titulaire) :**

M. Mathias LAVIN Professeur d'Université

**Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :**

M. Athanassios VASILEIOU Maître de Conférences

**Titulaires :**

Mme Laurence MOINEREAU Maître de Conférences

M. Thibault FAYNER Maître de Conférences

**Suppléants(es) :**

M. Stylianos PANGALOS Professionnel

M. Thomas BRUCKERT Professeur Certifié

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021

Pour la Présidente de l'université de Poitiers  
et par délégation,  
la vice-présidente Formation  
Noëlle DUPORT



La Présidente de l'Université  
Virginie LAVAL